



12 Avenue Armand Daney
34660 Cournonterral
Tel : 04 67 85 00 11
Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/03

MAPA CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION Nouveau groupe scolaire

Le Maire de CURNONTERRAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité de disposer d'un bureau de contrôle technique pour la construction du nouveau groupe scolaire,

Considérant l'offre technique et financière du Bureau Alpes Contrôles du 26 février 2024 (n°340-C-2024-000V/0) qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec le Bureau ALPES CONTROLES, sise 3 bis impasse des Prairies – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY, un marché passé en procédure adaptée pour un montant de 46 850 € HT relatif à la mission de contrôle technique de construction pour le groupe scolaire selon devis du 26 février 2024 (n°340-C-2024-000V/0).

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à CURNONTERRAL, le 29/02/2024



Le Maire

William ARS